



# le bulletin pastoral

7

Edité par la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne - Juillet 2017



## Exposition sur le pastoralisme

La Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne s'est dotée cette année d'une exposition sur le pastoralisme. A destination du grand public, cinq panneaux présentent le fonctionnement général du pastoralisme et de l'estive, l'exploitation agricole de montagne, le métier du pâtre, les différents usages de la montagne et les enjeux du maintien du pastoralisme sur nos territoires. Exposée à la fête de la montagne à Saint-Béat le 4 juin dernier, elle sera également présentée à la fête de l'agriculture de montagne à Estadens les 12 et 13 août prochain.

Si vous êtes intéressés pour l'accueillir dans vos manifestations ou autres, n'hésitez pas à contacter les animateurs pastoraux.

## Animatrice pastorale Aspet/Saint-Béat

Célia Abadie est la nouvelle animatrice pastorale sur les cantons d'Aspet et de Saint-Béat. Elle est embauchée, par la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, en remplacement de Leslie Saint-Geniez, partie en congés maternité jusqu'à cet automne.



## Déclaration d'écobuage

La saison de réalisation des écobuages va rapidement approcher. Ainsi, n'oubliez pas de faire une déclaration à la Commission Locale d'Écobuage (CLE)

avant mi-septembre pour pouvoir faire valider votre projet d'écobuage. Si validé par la CLE, l'écobuage pourra alors se réaliser entre le 15 septembre et le 15 juin. La plateforme Serpic n'étant plus d'actualité, pour connaître la procédure à suivre pour votre déclaration, rapprochez-vous de votre animateur pastoral.



## Hélicoptage

Cette année, les hélicoptages ont permis d'approvisionner 14 quartiers de 9 estives des cantons de Luchon et Saint-Béat, grâce à une vingtaine de rotations.

Ces quartiers d'estive sont isolés et difficilement accessibles. Cinq minutes de vol en hélicoptère suffiront là où le portage par bât mettrait entre 3 et 4 h de marche pour des charges beaucoup moins conséquentes, d'où le recours à cette méthode de portage.

Ces estives sont ainsi équipées en petit matériel pour la cabane, sel pour les troupeaux, croquettes pour les chiens, bois, alimentation et affaires pour le berger...

## Projets de travaux : mesure 7.6.2

L'appel à projet concernant les travaux d'amélioration pastorale sera ouvert en fin d'année.

Afin de pouvoir présenter votre projet à réaliser pour la campagne 2018, nous vous invitons à prendre contact avec vos animateurs :

- François DEMESSAZ pour le canton de Luchon
- Célia ABADIE pour les cantons de Saint-Béat et d'Aspet.

Ils seront à vos côtés pour chiffrer et cartographier vos projets de travaux. Ils vous mettront également en contact avec différentes entreprises pour réaliser des devis.

Pour rappel, ces travaux sont financés à 70% dans le cadre de la mesure 7.6.2 : débroussaillage, clôtures, points d'eau, parc de contention, cabane...

© : Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne - Impression : Imprim-médias - Photos : CDA31

## L'édito



Au moment où j'écris ces quelques lignes, les troupeaux ont rejoint leurs quartiers d'été en montagne et avec eux leur ange gardien, berger ou vacher.

A l'échelle des Pyrénées, ce sont quelques 500 bergers et vachers qui veillent sur les troupeaux durant les 4 à 5 mois d'estive. Un métier qui fait parfois rêver mais qui souvent interroge ...

Mais comment devient-on berger ?

Au niveau national, il existe 4 formations de berger-vacher. Pour le massif des Pyrénées, deux dispositifs sont conduits par les CFPPA d'Oloron et de Lannemezan d'une part et par le CFPPA Ariège-Comminges d'autre part. Le premier intègre la transformation fromagère, le second est spécialisé dans les races à viande.

En Ariège-Comminges, la formation existe depuis les années 80. Elle a beaucoup évolué tant sur le fond que sur la forme. Aujourd'hui, c'est une formation à la carte qui est bâtie sur deux années. La première année

valide un Brevet Professionnel Agricole option Travaux de la Production Animale suivie d'un stage de pâtre en estive de 4 mois. Par la suite, pour les stagiaires qui nourrissent un projet d'éleveur-berger ou d'installation, la possibilité leur est offerte d'enchaîner sur une deuxième année avec le Brevet Professionnel Responsable de l'Entreprise Agricole qui délivre la capacité professionnelle gricole.

Ce double dispositif mis en œuvre depuis 2016 a pour objet de renforcer les compétences acquises par les stagiaires pour les amener à une réelle autonomie professionnelle. Il a été conçu en partenariat avec la profession et soutenu par le Conseil Régional Occitanie financeur de nos formations.

Le pastoralisme représente une part importante de l'agriculture régionale sur les Pyrénées comme sur le Massif Central. La montagne, et avec elle l'ensemble de l'économie qu'elle génère (agriculture, tourisme, sports, thermalisme), est un vecteur de développement majeur pour notre région. Elle vient de se doter d'un nouvel outil : le Parlement de la Montagne. Initié par la Région Occitanie, cette nouvelle instance, installée officiellement à l'automne, propose une large consultation qui doit permettre de faire émerger des idées, des axes stratégiques et des projets structurants pour l'économie montagnarde de demain. Gageons que cette dernière saura valoriser et assurer la pérennité du pastoralisme sur nos territoires afin que ces derniers suscitent envie et projets auprès des jeunes générations : la montagne a besoin d'eux !

David GARDELLE,  
Directeur du CFPPA Ariège-Comminges

Ce bulletin est rédigé avec le concours financier de :

**Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne**  
 61 allée de Brienne - BP 7044 - 31069 TOULOUSE cedex 7  
 Tél : 05.61.10.42.50 - Fax : 05.61.23.45.98  
[www.haute-garonne.chambagri.fr](http://www.haute-garonne.chambagri.fr)

**Contacts cellule pastoralisme et montagne :**  
Leslie SAINT-GENIEZ : 05 61 94 81 75 - leslie.saint-geniez@haute-garonne.chambagri.fr  
François DEMESSAZ : 05 61 79 38 80 - francois.demessaz@haute-garonne.chambagri.fr  
Elsa BOUTHIER : 05 61 94 81 74 - elsa.bouthier@haute-garonne.chambagri.fr

Bulletin pastoral de la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, rédigé par la cellule pastoralisme et montagne, mis en page par le service communication. Parution trimestrielle.



# Projets d'AFP sur le territoire

Lors du dernier bulletin pastoral, le projet de création d'une Association Foncière Pastorale (AFP) sur la commune de Fougaron avait été présenté. Ce projet est déjà bien avancé et la phase d'animation, assurée par la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne se termine. La procédure réglementaire va être entamée prochainement.

En outre, deux autres projets sont en cours sur notre département : un sur une zone en basse altitude à Saint-Martory et un en montagne sur trois communes du bas de la vallée du Larboust.

Sur ces deux territoires, ce sont les communes qui ont impulsé la dynamique d'un projet d'AFP, en concertation avec les agriculteurs existants et les autres utilisateurs du territoire.

Ces projets sont en émergence et sont animés eux aussi par la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne en concertation avec les différents acteurs locaux.



## Saint-Martory

A **Saint-Martory**, l'objectif principal est de reconquérir une zone agricole abandonnée située sur le massif des petites Pyrénées, pour rouvrir l'espace, redynamiser l'agriculture de la commune et prévenir des risques d'incendie. Ce pourrait être l'occasion de conforter une exploitation agricole avec des surfaces de pâturage supplémentaires ou d'installer un éleveur sur la zone. Pour cela, des travaux et investissements seraient nécessaires : débroussaillage pour augmenter les ressources fourragères, mise en place de clôtures pour garder les animaux, aménagement de points d'eau sur différents secteurs, ...

## Bas-Larboust

Sur trois communes du **Bas-Larboust** - Saint-Aventin, Castillon-De-Larboust et Cazeaux-De-Larboust -, le projet présente sensiblement les mêmes intérêts : maintenir les paysages ouverts et un territoire attractif tout en confortant les activités des éleveurs existants. Aujourd'hui, encore deux agriculteurs ont leur siège d'exploitation sur Cazeaux-De-Larboust, trois sur Castillon-De-Larboust mais il n'y en a plus aucun sur Saint-Aventin. Encore en 1988, il restait 21 exploitations agricoles ! Le nombre d'exploitations a diminué ainsi que la main d'œuvre, le cheptel (nombre d'animaux) et les surfaces utilisées. L'enjeu est donc de réussir à maintenir ces exploitations existantes, de faciliter leur transmission et voire de permettre une installation en parallèle.



## Une problématique forte des haies bocagères

Une des problématiques principales de ce projet commun du Bas-Larboust sera **l'entretien et la valorisation des haies bocagères** du versant nord (ombrée).

Les haies de frêne, espèce autrefois exploitée pour son bois et ses qualités fourragères, sont aujourd'hui inutilisées et ont pris peu à peu une grande ampleur avec comme conséquences de fermer le paysage et de pénaliser la production fourragère des prés.

Dans le cadre d'une structuration du foncier agricole, il serait ainsi proposé de gérer collectivement ces ressources privées de bois en faisant intervenir des entrepreneurs locaux, les porteurs de projet souhaitant en parallèle aider au maintien de l'emploi sur le territoire. Il a ainsi été décidé de tester la méthode sur une petite zone : contacts et organisation des entrepreneurs, quantification de la ressource, faisabilité/accessibilité de la ressource, rendement, débouchés, acceptabilité par les propriétaires,...

Sur la commune de Castillon, ce sont les haies sur une longueur de 350 m qui seraient éclaircies à l'automne prochain. Cela aura un bénéfice direct sur les prés de fauche concernés et oeuvrera à rouvrir le paysage sur ce versant qui fait face aux villages. Ce sont déjà une petite dizaine de propriétaires qui sont prêts à jouer le jeu pour cet essai. Le bois coupé permettra dans un premier temps de rémunérer le travail des jeunes entrepreneurs. L'on pourra ensuite évaluer le rendement et quantifier la restitution au propriétaire.

## Diagnostic agricole

Sur les deux territoires aux contextes et usages différents, des **diagnostics agricoles** ont été réalisés par la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne pour obtenir un état des lieux des utilisateurs et utilisations des surfaces agricoles sur les communes et partager ces résultats avec les différents acteurs. Des préconisations ont ainsi été proposées, avec dans un premier temps, une structuration nécessaire du foncier privé en Association Foncière Pastorale. Ainsi, ces diagnostics vont servir de base pour la suite des projets et notamment pour débiter la phase de concertation avec les propriétaires.



## Point prédation



Si vous suspectez l'ours d'avoir attaqué votre troupeau ou endommagé vos ruches, il est impératif de prendre contact dans les 48 heures avec le **service départemental de l'ONCFS** (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) au **05 62 20 75 57**. A défaut, vous pouvez joindre l'**Equipe Ours** au **05 62 00 81 08**. N'hésitez pas à laisser un message au répondeur en renseignant la localisation du dégât et vos coordonnées.

Si possible, recouvrez le ou les carcasses pour éviter l'intervention des charognards ou établir un périmètre de protection pour le rucher.

Un agent constatateur se rendra alors sur les lieux pour constater puis transmettra le dossier au service administratif.

Par ailleurs, pour vous tenir informés des dernières informations et déplacements des populations d'ours sur votre territoire, il existe un **répondeur** mis à jour régulièrement par l'Equipe Technique Ours au **05 62 00 81 10**.